

La détermination

Le nom est déterminé de trois façons : par l'article *al*, le pronom possessif ou le complément du nom.

1- L'article ال

كتاب	un livre
الكتاب	le livre
الكتب	les livres
المدينة	la ville

Il n'existe qu'un seul article : l'article défini ال, qui se prononce *al*

Il est valable pour les noms masculins et féminins, au singulier, au duel ou au pluriel. Il correspond à *le, la* et *les*. Il n'y a pas d'articles indéfinis, les articles *un, une, des* n'existent pas en arabe.

Mais, si le mot commence par une lettre dite "soliaire", le ال est "assimilé", c'est-à-dire qu'on ne le prononce pas. L'écriture de l'article ne change pas.

الدار	se prononce <i>ad-dâr</i> (et non pas <i>al-dâr</i>)
-------	---

- **La liaison (wasla)** : s'il y'a un mot avant l'article, on doit faire la liaison de cette façon :

في المدينة	fî-l-madîna (on prononce seulement le lâm)
في الدار	fî-dâr (on ne prononce ni la alif ni le lâm car le mot commence par une lettre solaire)
مع السلامة	ma3a salâma

2- La possession :

En ajoutant un pronom possessif, le nom n'a plus besoin de l'article *al*.

كِتَابِي	mon livre
مَدْرَسَتِي	mon école

3- Le complément du nom :

Quand on ajoute un complément à un nom, on le place directement après le nom, sans utiliser de préposition.

Dans ce cas, le nom ne prend jamais d'article. Il est défini par le deuxième terme (son complément).

كِتَابُ الْوَلَدِ	le livre du garçon
دَارُ زَمِيلِي	la maison de mon collègue